



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE Discipline médicale : Neurologie

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

La ville de Chartres, située à seulement 80 KM du centre de Paris, est une ville de 130 000 habitants, très agréable à vivre, très dynamique (théâtre, cinéma, équipements sportifs de haut niveau, lieux touristiques, animations régulières et renommées...), disposant de l'ensemble des structures scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) et particulièrement bien desservie au niveau des transports (trains réguliers vers Montparnasse, autoroute A 11 vers Paris, réseau de bus, ligne directe gare/hôpital).

Troisième établissement de la région Centre Val de Loire (après le CHU de Tours et le CHR d'Orléans), interlocuteur important de l'ARS Centre Val de Loire à ce titre, le Centre Hospitalier de Chartres est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir.

Etablissement très dynamique et porteur de projets structurants pour la prise en charge des patients Euréliens.

Capacitaire:

Médecine : 371 lits HC et 64 places HDJ

Chirurgie : 76 lits HC et 15 places HDJ

Obstétrique = 41 lits HC

SSR : 80 lits HC et 5 places d'UER

Psychiatrie : 5 lits HC et 67 places HDJ

EHPAD : 449 lits

SESSAD : 59 places

IME : 12 places

☞ 1 244 lits et places

Le CH CHARTRES est le troisième hôpital de référence de la région Centre : 550 lits MCO, doté d'un plateau technique d'imagerie et biologique complet (2 scanners dont un 64 barettes, 2 IRM (dont une 3T), 2 gamma cameras, 2 accélérateurs de particules, 2 salles de coronarographies angioplasties, 8 blocs opératoires, 12 lits de réanimation et 6 lits USCS, 1 ostéodensitomètre, endoscopies et CPRE, 1 PET Scan), une maternité de niveau 2B (2500 naissances/an).

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Neurologie

Pôle de rattachement : PRUN (pneumologie, réanimation, urgences, neurologie)

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Valentin Bohotin, vbohotin@ch-chartres.fr, 0640947158

Composition de l'équipe médicale : 4 PH temps plein + 1 PH 0.2 TP

Nombre de lits : 31 lits hospitalisation + 2-5 lit HDJ

Nombre de places : 1

Plateau technique : 2 scanners dont un 64 barettes, 2 IRM (dont une 3T), 2 gamma cameras, 2 accélérateurs de particules, 1 PET Scan, 2 salles de coronarographies angioplasties, 8 blocs opératoires, 12 lits de réanimation et 6 lits USCS, 1 ostéodensitomètre, endoscopies et CPRE, etc.

Autres : EEG, EMG, échodoppler TSA

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Neurologie

Pôle de rattachement : Tête et Cou

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Philippe, CORCIA, corcia@med.univ-tours.fr, 0247473724

Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 10 PH, 1 PH partagé Tours-Loches, 1 assistant partagé Tours-Chinon avant prise de poste de PH sur cette activité, 2 CCA, 1 assistante spécialiste, 1 assistant partagé Tours-Loches, 1 assistant partagé Tours-Orléans

Nombre de lits : 66

Nombre de places

Plateau technique : Neuroradiologie diagnostique et interventionnelle, Neurophysiologie, Vidéo-EEG,

5. Missions confiées

Visite, contre-visite, consultations, +/- astreintes neuro-vasculaire, EEG, PEV, PEA, PES, EMG, echoDoppler TSA

6. Les compétences à développer

Au cours de son semestre dans le service de neurologie de Chartres CC-ATU acquiert et/ou revoit :

- les caractéristiques du raisonnement neurologique et la formulation des hypothèses de topographie lésionnelle qui conditionne l'utilisation rationnelle des investigations complémentaires du système nerveux et à la prise en charge optimale du patient.

- la connaissance des grands syndromes neurologiques, nombreux et parfois encore complexes pour le jeune spécialiste en formation,

- l'apprentissage de la valeur positive et négative de nombreuses informations obtenues lors de l'entretien et de l'examen,

- les indications et stratégies d'utilisation des examens paracliniques (argumenter l'apport diagnostique d'un examen complémentaire, ses

- risques et son coût, faire l'analyse critique d'un compte-rendu d'examen, rédiger une demande d'examen complémentaire),

L'interne en neurologie s'initie ou se perfectionne aux examens complémentaires :

- réalisés par les neurologues du service : ponction lombaire diagnostique, potentiels évoqués visuels, auditifs et somesthésiques,

- électro-neuro-myographie, vidéo-électroencéphalographie, mesure des latences d'endormissement, doppler continu, échodoppler

- transcrânien. stimulation magnétique transcrânienne (à venir)

- non réalisés par les neurologues mais dans l'interprétation desquels le neurologue intervient : polysomnographie (en pneumologie),

- scanner X multicoups corps entier (en radiologie), IRM 1,5 & 3 Tesla (GIE IRM 28), gamma caméras (gérées par le CISEL, hôpital de

- Chartres), PET scan. biopsies des glandes salivaires accessoires (rhumatologie, ORL), biopsie cutanée, etc

7. L'organisation de la permanence des soins

<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : Visite senior dans le service 6 jours par semaine, astreinte opérationnelle neuro-vasculaire - Au CHU de Tours : <ul style="list-style-type: none"> - Visite senior dans le service 6 jours par semaine, - participation à la garde de Neuro-vasculaire
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>l'utilisation efficiente des ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les professionnels de soins primaire, secondaires et tertiaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> o la médecine fondée sur des preuves et à la lecture critique d'articles médicaux. o la démarche d'assurance qualité et d'évaluation des pratiques professionnelles. o la méthodologie de la recherche clinique et des essais thérapeutiques, o la méthodologie de la recherche clinique et des essais thérapeutiques.
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>Un bureau avec ordinateur personnel avec accès internet, une bibliothèque médicale au sein du service et un centre de documentation et d'information commun à tous les services de l'hôpital, pour la recherche documentaire et l'auto-formation.</p>
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Logement gratuit pendant la durée de l'assistantat.</p>
<p>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>Poste PH vacant dans le service</p>
<p>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<p>13. Prise en charge des frais de déplacement</p> <p>OUI</p>
<p>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</p> <p>Mise en place de réunions régulières de discussion de dossiers cliniques avec les praticiens du service du CHU de Tours.</p>